
Adresse de la section de Bonne Nouvelle félicitant la Convention sur la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section de Bonne Nouvelle félicitant la Convention sur la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 197-198;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22821_t1_0197_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Qu'ils nous sont chers, nos frères de Paris ! Que nous les aimons de n'avoir entendus que vous, de s'être ralliés à vous, et de vous avoir préservés de la fureur des conjurés ! Il n'est pas un de nous qui n'eût désiré être à leur place, et partager leurs travaux et leurs vertus dans cette mémorable journée.

Oui, citoyens représentans, Il n'est pas une commune dans le district, et nous aimons à croire qu'il n'en est pas une dans la République, qui n'eût agies comme Paris. L'amour de la liberté embrase le cœur de tous les Français. Comptés sur eux, comptés sur nous. Continués vos glorieux travaux; affermissiez pour jamais la liberté; terrassez les tyrans et les traîtres; ne craignez point leurs conjurations. Au moindre signal nous volerons pour vous deffendre. Nous vous ferons un rempart de nos corps, et nous saurons mourir s'il le faut pour vous préserver de leurs poignards.

VASSEUR, POISSONNIER, LABAIGNE, LEGRAND, GRAVEZ, BRINE, P. DERIVIERE, DURAND, LEMAIRE, LE CLERC, LAMY, DUMOUCHEL, F.P. VAUSSIN, BERTIN, JB^{te} MAREST, autre MAREST, COZETTE, HERS, JUMBARS, VUATINE, BUTEUX, TULLAIE, BELLETTE, MORTIER, MARIELLE, M. RETOURNÉ, HEUCADE, autre LEMAIRE, BIART, VINTUNIER, FAUQUET, HARLY, DANGICOURT, LAVAQUERIE, FABRE (*imprimeur du distr.*), D. ALIN, NOIMES, CARDON, ROGIAU.

m

[*Jc c. de surveillance de Honfleur (1) à la Conv.; Honfleur, 13 therm. II*] (2)

Législateurs

Nous vous félicitons des mesures énergiques prises par vous pour avoir anéanti en si peu de tems l'horrible conspiration formée contre notre République une et indivisible. Débarassez-nous de ceux qui ont pris le party de l'infâme Robespierre, que nous ne traçons sur ce papier qu'avec horreur. Point de grâce pour les ennemis de la liberté, quelque masque qu'ils emprunte. Nous vous sollicitons de rester ferme à votre poste, et nous vous jurons de nouveau de mourir pour vous. S. et F.

CHAPPER, LA MONTAGNE COULON (*secrét.*), Jean PORTEL, C. CURMER, HARON, DELAVIGNÉ (*présid.*).

n

[*Les sect^{ns} réunies de la comm. de Honfleur à la Conv.; Honfleur, 13 therm. II*] (3)

Représentants

Depuis la mémorable journée du 31 mai nous sommes debout. Toujours nous avons applaudi aux mesures vigoureuses que vous avés prises pour annéantir les trames, les complots qui s'élevoient pour renverser la République. Le

fédéraliste terrassé, l'athéisme rentré avec ses auteurs dans le néant, les mesures les plus efficaces par vous prises pour procurer à la France un bonheur assuré, nous présageoient des jours prospère pour l'avenir. C'est à l'instant où nos ennemis extérieurs fuyent devant nos troupes victorieuses que la faction la plus scélérate qui ait jamais existé s'éleve pour annéantir la liberté que vous avés jurés d'établir. nous venons d'en apprendre les récits; ils ont saisis nos cœurs d'indignations, et en même temps nous avons entendu avec la plus grande satisfaction que cette horde criminelle qui vouloit régner despotiquement a échoué, et que ses projets tiranicides se sont évanouis avec la fin de leur existence. Oui, pères du peuple, vous avés encore une fois sauvé la République. Oui, le peuple français en masse proclame que vous avés bien mérité de la patrie.

Restés à votre poste; consolidés et achevez le grand ouvrage que vous avés sy glorieusement deffendu.

Vive la République, vive la montagne !

GALLOIS (*présid.*), Pierre LANO (*secrét.*), POTTIER fils (*ex-secrét.*)

o

[*La sectⁿ de Bonne-Nouvelle à la Conv.; s.d.*] (1)

Représentans du peuple,

Depuis longtems l'hipocrisie, sous le masque de la vertu, paralisoit la partie saine du républicanisme.

Les véritables jacobins gémissaient sous les tyrans qui régnoient à la place de la liberté.

Les représentans du peuple étoient insultés, avilis, dans le temple des loix, par ceux-là même qui y prêchoient le respét à la représentation nationale et la République, énérvée par un charlatanisme d'un nouveau genre, alloit devenir le patrimoine des ambitieux.

Une nuit affreuse devoit ensevelir dans ses ténèbres les premières horreurs de la guerre civile et ne devoit laisser au jour qui le suivoit que l'affreux spectacle des victimes sacrifiées.

Paris étoit choisi pour ouvrir cette scène sanglante ! Paris qui ne s'est armé que pour le bonheur de l'univers entier et qui a tressailli de joye lorsque les premiers bienfaits de la révolution ont été dirigés sur les infortunés habitans des campagnes ! et c'est de Paris que des scélérats attendoient le crime qui devoit les servir !

Les monstres ! pouvoient-ils oublier un instant que le génie de la liberté avoit embrasé de son feu sacré le cœur de ses enfants ? croyoient-ils que les hommes du 14 Juillet, du 10 Aoust et des autres journées mémorables de la révolution étoient annéantis ?

(1) Calvados.

(2) C 312, pl. 1 243, p. 6.

(3) C 315, pl. 1 261, p. 2. Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

(1) C 315, pl. 1 261, p. 16 et 17; J. Sablier, n^o 1 482. Mentionné par J. Fr., n^o 680; Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l).

Législateurs ! Un moment a suffi, et c'est celui de votre énergie, pour prouver à nos ennemis qu'une guerre livrée par l'intrigue n'a besoin que de la vertu pour être dissipée.

La section de Bonne Nouvelle vient en masse confirmer des sentiments qu'elle n'a pu vous manifester que par une députation, au moment même du danger que vous avez courru dans la nuit du 9 au 10 de ce mois.

Elle a ce double avantage de vous assurer de son patriotisme, que, pendant que la force armée de la section, chargée cette nuit même de la garde de cette enceinte, agissoit pour votre conservation, l'assemblée générale juroit dans le lieu de ses scéances, de périr toute entière pour la deffense de la représentation nationale.

Vive la République, vive la Convention !

MULLARD.

Citoyens Représentans

Les élèves de la section de Bonne nouvelle se présentent dans votre sein pour vous féliciter, par l'organe de leurs instituteurs, de votre énergie à déjouer toutes les conspirations, de votre ferme et invariable attachement à la cause du peuple.

Ces jeunes enfans, l'espoir de la République, brûlent du désir de marcher sur vos traces; et déjà ils en ont trouvé le sentier. Fermes dans les vrais principes, ils se félicitent de ne recevoir pour morale que l'amour de la patrie, l'obéissance aux loix, et le maintien de la République une et indivisible.

Vive la Convention !

BRARD, BONTEMPS, HERICY, F. BRARD.

P

[*Les habitans de la comm. de Moissy à la Conv.; s.d.*] (1)

Les habitans de la commune de Moissy, district de Melun, département de Seine-et-Marne,

Viennent féliciter la Convention nationale sur ses augustes travaux, et sur ce qu'elle vient de déjouer avec tant de succès les projets liberticides des conspirateurs et du tyrannique Robespierre;

Elle jure de se réunir toujours à la Convention, comme étant le seul point de ralliement des bons citoyens.

En vertu de l'invitation faite aux autorités constituées de faire connoître les bons patriotes, nous vous désignons le citoyen Fontaine, cultivateur domicilié en notre commune.

MOREL (*membre du comité*), ALQUINET, M.

THERMINOZ (?) (*agent nat.*), BELENNE (*secrét.*).

q

[*Les réfugiés de Jemmapes à la Conv.; s.d.*] (1)

Représentans,

La patrie couroit de nouveaux dangers; mais le génie de la France veilloit sur nous; vous existiez, représentans; vous avez frondé l'erreur, l'égarément, le crime et la mort. Vous avez déjoué des complots, démasqué un Catilina, terrassé un tyran. Robespierre n'est plus. L'engouement cesse, le peuple triomphe, la République est sauvée.

Les journées des 8, 9 et 10 thermidor sont votre ouvrage: elles ont donné une nouvelle époque à l'histoire républicaine.

Nous vous félicitons aujourd'hui en notre nom particulier et au nom de nos frères de Jemappes, de votre énergie tyrannicide.

Continuez vos travaux, demeurez à votre poste; nous dirons à nos concitoyens que nous avons été au nôtre, avec nos frères les Parisiens, pour défendre la représentation nationale, et avec elle la liberté. Partout nous serons citoyens.

Les traîtres, les tyrans passeront; la République une et indivisible sera éternelle.

P. F. J. DELNEUF COUR, L. A. DESACQ, L. WIBIER.

[*On applaudit*]

14

La Convention nationale rend ensuite les décrets suivans :

Premier décret

La Convention nationale décrète que les autorités constituées, et généralement tous les fonctionnaires publics, civils et militaires, sont tenus d'envoyer au comité de salut public, dans le courant de la décade qui suivra la promulgation du présent décret par la voie du bulletin, copie des différens arrêtés pris jusqu'à ce jour par les représentans du peuple qui ont été et sont en mission (2).

[GOSSUIN : Dans tous les départements où Saint-Just et Lebas ont été envoyés en mission, ils ont ordonné beaucoup d'arrestations arbitraires. Partout ces agents du scélérate Robespierre ont fait incarcérer une foule de patriotes. Je demande que la Convention nationale décrète... (Voir ci-dessus) (3)].

(1) C 315, pl. 1 261, p. 32; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 410; *Débats*, n° 684, 314.

(2) P.-V., XLIII, 56. Décret n° 10 240. Rapporteur : Gossein.

(3) *Moniteur* (réimpression), XXI, 401-402; *Débats*, n° 684, 310-311; *Ann. patr.*, n° DLXXXII; *C. Univ.*, n° 948; *Mess. Soir.*, n° 716; *M.U.*, XLII, 303; *Rép.*, n° 229; *Ann. R.F.*, n° 148 (pour 248); *J. Lois*, n° 679; *J. Sablier* (du soir), n° 1 481; *J. Fr.*, n° 680; *C. Eg.*, n° 717; *J. Perlet*, n° 682; *Audit. nat.*, n° 681; *F.S.P.*, n° 397; *J. Paris*, n° 583; *J. Mont.*, n° 98; *J.S.-Culottes*, n° 537; *J. Univ.*, n° 1 717.

(1) C 315, pl. 1 261, p. 22; *J. Sablier*, n° 1 482. Mentionné par Bⁿ, 26 therm. (2^e suppl^l); *J. Fr.*, n° 680.